

BUDGETS (MINIMUMS VITAUX)

Parties Partie 1

Partie 2

Remplir tous les postes en fonction de la situation la plus probable dans les 6 mois qui viennent.
Tous les montants à mettre sont mensuels

REVENUS	Partie 1	Partie 2
Revenus nets mensuels		
Allocations familiales mensuelles		
Indemnités chômage mensuelles		
Autres aides sociales mensuelles		
Autres revenus annexes mensuels		
DÉPENSES	Partie 1	Partie 2
Minimum vital adultes		
Minimum vital enfant(s)		
Logement (coût du loyer mensuel y compris les charges / intérêts hypothécaires)		
Primes mensuelles		
• Assurances maladie obligatoires (adultes)		
• Assurances maladie obligatoires (enfants)		
Soins dentaires, lunettes (adultes) Non pris en charge par l'assurance		
Frais professionnels mensuels réels Non pris en charge par l'employeur		
Obligation d'entretien d'un tiers selon jugement exécutoire		
Frais mensuels de garde enfant(s)		
Frais scolaires mensuels		
Soins mensuels dentaires, lunettes (enfants)		
Frais mensuels de transports (adultes et enfants)		
Frais réels d'exercice du droit de visite (frais de déplacement et nourriture) Plafonnés à un maximum de CHF 5.- par jour de visite et par enfant		
Invalidité Frais additionnels mensuels non couverts par AI		
Solde disponible (Minimum LP)		

Budgets (Minimums vitaux)

	Partie 1	Partie 2
Contribution de prise en charge		
Primes assurances mensuelles maladie complémentaires		
Impôts (par mois)		
Remboursement de dettes communes du couple ou contractées pour les besoins du ménage (par mois)		
Franchises d'assurances maladie complémentaires Si démontrables concrètement (Adultes et enfants)		
Frais mensuels téléphonie et internet (Adultes seulement)		
Versement(s) au 3ème pilier, par mois Seulement pour les indépendants qui n'ont pas de deuxième pilier		
Solde disponible (Minimum vital droit de la famille, avant contribution)		

	Partie 1	Partie 2
Contributions pour Enfants - Montant mensuel versés		
Contributions pour Enfants - Montant mensuel reçus		
Solde disponible (Minimum vital droit de la famille)		

	Partie 1	Partie 2
Contribution pour (ex-) époux/se - Montant mensuel versés		
Contribution pour (ex-) époux/se - Montant mensuel reçus		
Frais entretien mensuel - Enfant(s) majeur(s)		
Montant épargné par mois		
Solde mensuel final disponible		

Option : Voulez-vous inclure d'autres frais mensuels qui, selon les parties, doivent nécessairement être pris en compte pour la détermination du minimum vital ? OUI NON

Préciser le type de frais

	Partie 1	Partie 2
Montant mensuel		
Solde mensuel final disponible (inclus frais optionnels)		